



*Le Pipit rousseline est un passereau de la taille d'un moineau. Plus fin et élancé, il s'en distingue aussi par son plumage entièrement beige-sable et son sourcil clair.*

#### Valeur patrimoniale

##### Statut européen :

Directive Oiseaux (annexe I)  
Convention de Berne (annexe II)  
Liste rouge Europe : Déclin (SPEC 3)

##### Statut national :

Liste rouge nationale : Non menacé

##### Statut régional :

Liste rouge : LR

#### Répartition

##### En Europe :



##### En France et en LR :

L'espèce niche principalement dans la moitié sud de la France, appréciant particulièrement la chaleur et la sécheresse du pourtour méditerranéen. L'effectif français ainsi que sa tendance sont mal connus.

##### Sur le site :

cf. carte ci-après

Directive Oiseaux : **annexe I**

**A255**

## Pipit rousseline

*Anthus campestris - Trobat*

Nombre de couples sur le site : 3-10

Hierarchisation : 6

#### Morphologie et chant

Grand passereau élancé rappelant par certains traits une bergeronnette. Dessus du dos et calotte à peu près unis brun pâle. Dessous beige sans rayures parfois avec de légères stries assez fines sur les cotés de la poitrine. Net sourcil pâle. Chant simple composé de 2 ou 3 syllabes sonores et souvent accentuées : " *tsirliih ... tsirliih ... tsirliih ...*".

#### Ecologie de l'espèce

- **Habitat** : Milieux ouverts, plats, chauds et secs avec quelques buissons clairsemés et friches sèches.
- **Alimentation** : Insectes et larves capturés au sol.
- **Reproduction [mai-juillet]** : Niche au sol. Construit un nid assez volumineux caché entre deux touffes d'herbe ou dans une broussaille. De fortes fluctuations inter-annuelles sont observées.
- **Migration** : La totalité de la population hiverne en Afrique subsaharienne. La migration postnuptiale a lieu en août-septembre et les nicheurs sont de retour sous nos latitudes en avril-mai.

#### Habitats utilisés sur le site

Le Pipit rousseline est une espèce thermophile liée aux terrains peu végétalisés, secs et bien drainés. Il apprécie les secteurs plats mais peut également supporter la présence de quelques éboulis ou chaos rocheux.

Sur le site « Massif des Albères », le Pipit rousseline occupe les plus larges pelouses sèches et garrigues basses de la crête frontière (crêtes de la Massane, par exemple). Il ne niche plus qu'occasionnellement sur les caps de la côte rocheuse.

#### Effectifs nicheurs et tendance démographique sur le site

Faute de références antérieures, il est délicat d'estimer le statut du Pipit rousseline dans les Albères. Les inventaires ornithologiques de la Réserve de la Massane indiquent de fortes fluctuations annuelles. Il semble cependant très probable que la population nicheuse soit en régression du fait de la diminution généralisée des milieux ouverts et de la surfréquentation des caps de la côte rocheuse.

A l'heure actuelle, moins de 10 couples (3 à 10 selon les années) se reproduisent sur le site Natura 2000.

### Etat de conservation

#### ■ En Languedoc-Roussillon :

La population du Languedoc-Roussillon totaliserait plus de 25 % de l'effectif national. Son déclin semble important (- 30% dans les Corbières depuis 1995) comme dans le reste de son aire de répartition européenne.

	Effectif (en couples)	%
Effectif européen*	600 000 à 1 000 000	-
Effectif français	20 000 à 30 000	<3%
Effectif régional	2 600 à 10 000	13 à 33%
Effectif départemental	500-2000	15 à 35%

\* Russie et Turquie non comprises

#### ■ Sur le site :

«Moyen » à « défavorable » pour l'espèce et ses habitats

### Etudes à développer

Des recherches spécifiques pourraient être menées afin de mieux comprendre les fluctuations interannuelles caractéristiques de l'espèce et l'importance de la prédation sur les nids.

### Menaces pesant sur l'espèce et ses habitats

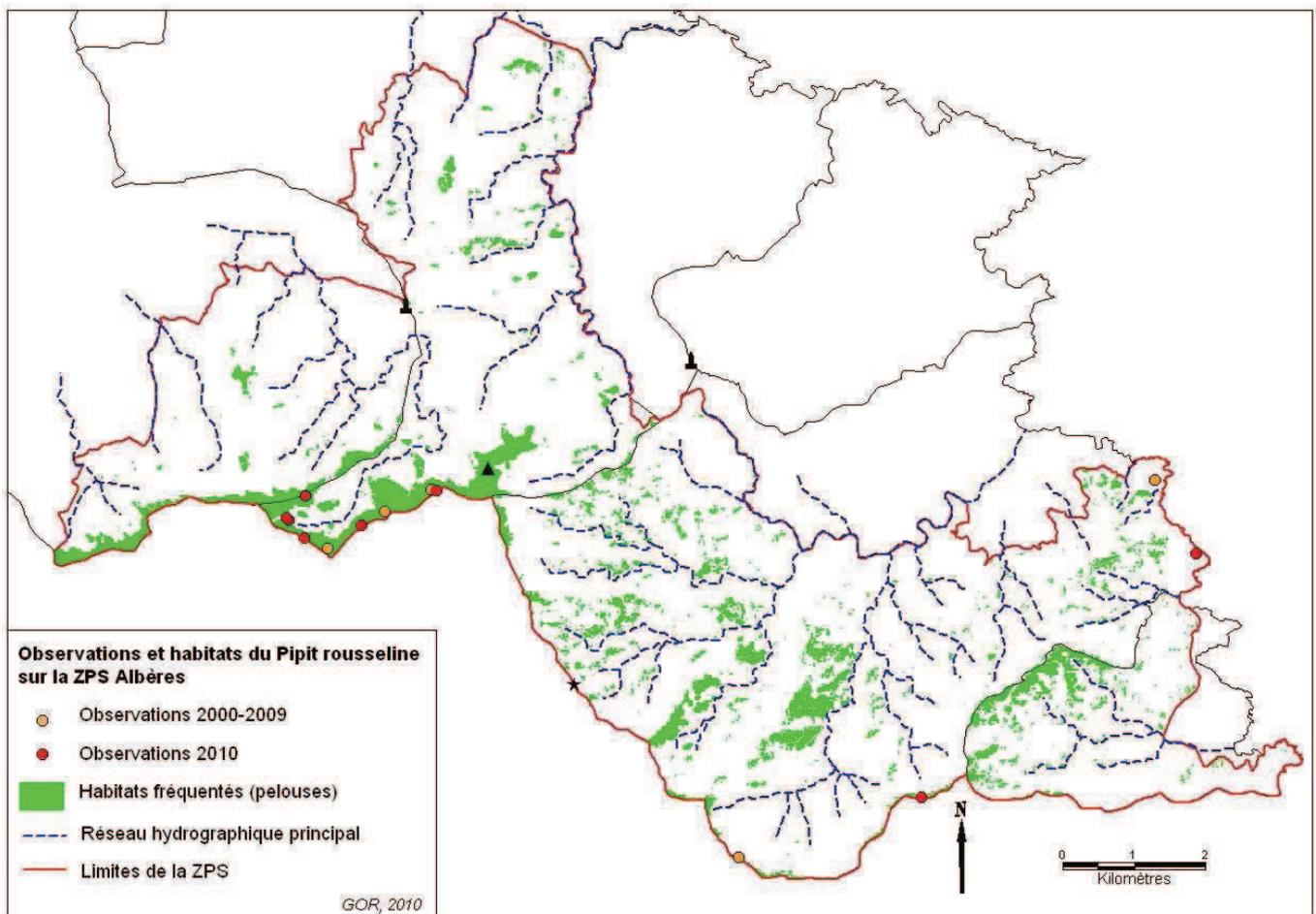
- **Fermeture du milieu** (embuissonnement naturel et progressif des pelouses sèches)
- **Divagation des animaux domestiques** (chiens, chats)
- **Dérangement anthropique** (une forte fréquentation humaine peut ponctuellement affecter la reproduction des couples)
- **Destruction de son habitat** (pelouses sèches)

### Mesures de gestion favorables

- **Limiter la fermeture du milieu** (entretien et restauration des zones ouvertes par débroussaillage ou brûlage dirigé)
- **Canaliser la fréquentation humaine** sur les sites où elle est importante (côte rocheuse)
- **Interdire la divagation des chiens domestiques**
- **Prendre en compte les habitats du Pipit rousseline dans tout projet d'aménagement**

### Responsabilité sur le site

Les effectifs nicheurs sur le site étant faibles, la responsabilité pour cette espèce est modérée : **Note =6/14**



### Bibliographie indicative

BIRDLIFE International, 2004 - AYMERICH P. & SANTANDREU J., 2004 - GARRIGUE J., 2006 – GILOT F. *et al.*, 2010 - JACQUET K., 2006 - MERIDIONALIS, 2004 - MERIDIONALIS, 2009 – PRODON R., 1988.